



L&L Immobilier  
 SASU au capital de 5000 € - RCS 813 952 959  
 Siège social : 106 av Gambetta 75020 Paris.  
 Tél : 01.40 .30.04.94 - E-mail : paris20@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 08/02/2021.

**Honoraires de transaction** (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	MANDATS Exclusifs FAVORIZ (Prix TTC)	MANDATS Simples (Prix TTC)
De 0 à 50 000€	3 500€ TTC	4 000€ TTC
De 50 001€ à 150 000€	10 000€ TTC	11 000€ TTC
De 150 001€ à 200 000€	11 000€ TTC	12 000€ TTC
De 200 001€ à 250 000€	12 000€ TTC	13 000€ TTC
De 250 001€ à 500 000€	4,5% TTC	5% TTC
De 500 001€ à 800 000€	4% TTC	4,5% TTC
De 800 001€ à 1 000 000€	3,5% TTC	4% TTC
+ de 1 000 000€	3% TTC	3% TTC

Les honoraires sont à la charge du Vendeur ou de l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR95 813952959 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 7501 2015 000 002 507 délivrée par le CCI de Paris Ile de France – Activités : Transaction, Location et Gestion – EN TRANSACTION ET LOCATION NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Garantie financière Gestion (\*) : nom et adresse - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante

Locations – Barème à compter du 08/02/2021

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire.
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 12 € TTC/m2 de surface habitable à la charge du bailleur

**Honoraires pour les autres baux :**

**Habitation (Hors résidence principale) :**

Les honoraires TTC à partager sont de 2 mois de loyer charges comprises. Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.

**Professionnels :**

10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du preneur.

**Commerciaux :**

10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du preneur.

Prestations particulières – Barème à compter du 08/02/2021

**Honoraires d'état des lieux :**

300€ TTC à la charge du bailleur.

**Cession de bail et fonds de commerce :**

10% HT du montant de la cession, soit 12% TTC à la charge

N° TVA intra-communautaire : FR95 813952959 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 7501 2015 000 002 507 délivrée par le CCI de Paris Ile de France – Activités : Transaction, Location et Gestion – EN TRANSACTION ET LOCATION NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Garantie financière Gestion (\*) : nom et adresse - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante